

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPTES 2018

La Commune de Lutry boucle ses comptes 2018 avec une marge d'autofinancement de CHF 3,31 millions et un bénéfice de CHF 260'000 après amortissements et attributions aux réserves obligatoires, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 1,6 million.

Ce résultat positif s'explique en grande partie par le montant des recettes fiscales conjoncturelles (impôts sur les gains immobiliers et sur les droits de mutation) et par celui des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises bien plus élevés que ce qui était prévu au budget.

Les revenus de fonctionnement (CHF 72'367'378) sont supérieurs de 2,8% par rapport à 2017. Cette augmentation provient aussi des recettes fiscales conjoncturelles et des impôts sur le bénéfice et le capital des entreprises.

Les charges de fonctionnement (CHF 69'053'607) augmentent de 7,8% par rapport à 2017. Cette augmentation inquiétante des charges est due essentiellement aux charges sur lesquelles la Municipalité n'a aucune maîtrise. Il s'agit des charges péréquatives (péréquation intercommunale et participation à la facture sociale) qui, à elles seules, représentent plus de la moitié des charges globales de fonctionnement (CHF 35,9 millions).

Il est temps que la répartition du financement de la facture sociale entre le Canton et les communes soit revue en faveur d'un allègement en faveur de ces dernières, si l'on veut qu'elles puissent continuer à remplir les missions qui leur sont dévolues.

Lutry, le 6 juin 2019

La Municipalité